

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL De la séance du conseil municipal du 20 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	19
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Micheline BLANCK, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

Jean-Marie KALLENBACH, François DISS, Germain WOLFF, Brigitte RIEHL, Angèle GELDREICH, Bruno DEBUS, Véronique KOST, Jean-Marc PFRIMMER, Christa METZ, Sandrine LUX, Audrey GASSET, Esther MERINO, Valérie BECKER, Laure BIENFAIT

Absents excusés avec pouvoir	3
-------------------------------------	----------

M. Damien HENRION donne pouvoir à M. Jean-Marie KALLENBACH

M. Jean-Marc SUSS donne pouvoir à M. Jean-Marc PFRIMMER

M. Eddy FAULLIMMEL donne pouvoir à M. Jean-Claude KREBS

Absent excusé	1
----------------------	----------

M. Albert JUNG

Quorum : calcul du quorum : $22 : 2 + 1 = 12$.

Avec 19 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**
3. **Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ) et autres instances**
4. **Nouvelles installations sportives – détermination du planning de mise en œuvre**
5. **Informations et questions diverses**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 vous a été transmis le 15 juin 2018. Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Aucune observation orale n'étant formulée, le conseil municipal adopte par 21 voix pour et une abstention (Sandrine LUX) le procès-verbal de la dernière séance et l'observation de Mme GELDREICH puis procède à sa signature.

2. Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire ont participé :

❖ **Réunion des commissions communales**

- Commission Urbanisme : 18 juin
- Commission Urbanisme PLU : 15 juin à l'ATIP

❖ **Divers**

- 14 juin : Assemblée générale de l'association des maires du Bas-Rhin à Truchtersheim

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marché public : néant

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières : néant

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

La Commune étant sous le régime du Règlement National d'Urbanisme depuis mars 2017, le droit de préemption urbain n'est plus applicable.

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

Le maire communique les dates de réunions des diverses instances :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn**

- Travaux « rue Strieth » :
- Réunion de chantier : 18 juin

Le Maire rappelle que les procès-verbaux sont transmis régulièrement par mail à tous les conseillers municipaux.

4. Nouvelles installations sportives – détermination du planning de mise en œuvre

Le maire expose :

I. QUESTION :

La commune souhaite-t-elle engager la création de nouvelles installations sportives à savoir :

1. Vestiaires + club house + terrains pour le football + parking mutualisé
2. Salle multi sports

Et si oui, quand ?

II. ELEMENTS PERMETTANT LA PRISE DE DECISION :

1. Réalisation de l'étude de faisabilité

- a) Recensement des besoins en coopération avec les associations
- b) Estimation du coût des équipements HT /coût de l'opération
Pour le scénario 5 : 7 463 000 € :
 - Vestiaire/club house + 1 terrain + mise aux normes de l'existant + parking : 3.380 000 €
 - Salle multi sports : 4 083 000 €
- c) Réalisation d'un plan de financement estimatif

Football : subventions : 1 M + 1 M (vente terrain rue de l'eau) = 2 M
Reste à charge de la commune : 1,380 M - arrondi à 1,5 M

Salle multi sports : subventions : 1 M + 0,56 M (vente terrain lotis. + zone d'activité) = 1,56 M
Reste à charge de la commune : 2,5 M € arrondi
Total arrondi estimatif à charge pour les deux projets : 3,5 M

PS : non prise en compte l'éventualité de vente d'autres actifs de la commune, ni de la prise en charge par la CAH de l'investissement pour le périscolaire (prêt de 700.000 €) et du fonctionnement en cas d'adhésion.

- d) Choix d'un scénario :
Scénario 5 (CM du 26 avril 2018) et le cas échéant en priorité les installations pour le football, puisque les mises aux normes du hall de la Gallia seront réalisées en 2018.
- e) Planning des installations / football :
Durée totale : 2,5 ans
Jusqu'à la validation de l'APS : 7,5 mois
Jusqu'à la validation de l'APD : 10 mois
- Si décision de s'engager maintenant
fin décembre 2020 – 1^{er} trim 2021
fin janvier 2019
mi- avril 2019*

2. Capacité financière de la commune

Analyse financière et fiscale de la commune de la trésorière présentée au conseil municipal le 12 juin 2018.

Conclusion : situation saine, continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

La CAF nette estimée à 312.000 € permettra dès fin 2021 le remboursement d'un nouveau prêt.

Exemple :

Risques limités

Annuité /prêt de 1,5 M sur 15 ans à 1,3% = 119.000 €

Annuité /prêt de 1,5 M sur 15 ans à 2% = 129.032 €

Risques plus conséquents

Annuité /prêt de 3,5 M sur 30 ans à 2 % = 185.275 €

Annuité /prêt de 3,5 M sur 30 ans à 3 % = 219.206 €

Annuité /prêt de 3,5 M sur 25 ans à 3 % = 242.320 €

3. Plan de financement définitif de la maison de l'enfance

Coût de l'opération : 2 772 563 € HT

Recettes 1.763.394 € (dont confirmées à ce jour : 1 203.394)

Reste à charge de la commune : 1 M

III. TROIS HYPOTHESES POSSIBLES :

a. Ne rien engager maintenant et laisser la décision aux élus du prochain mandat

La décision sera prise au plus tôt le 1^{er} semestre 2021 avec une réception des travaux début 2024.

Points forts :

Pas d'engagement financier.

Points faibles :

Pas de réponse apportée aux besoins des associations, au niveau des installations.

Evolutions possibles : augmentation des coûts, baisse des subventions, augmentation des taux d'intérêts.

La vente du terrain rue de l'eau ne pourra se faire qu'après la livraison des nouveaux vestiaires soit 2024, et donc retarde le projet d'urbanisme prévu sur ce site (services, commerces et habitats et création d'une place de village).

b. Engager uniquement les terrains de football maintenant et laisser le choix pour la construction des vestiaires aux élus du prochain mandat

Points forts :

Engagement financier limité.

Points faibles :

Ne répond pas aux besoins de l'association de football, les vestiaires étant plus urgents. Le projet de la salle multi sport sera d'autant plus retardé le cas échéant.

Les terrains ne pourront pas être utilisés comme terrain d'honneur, car pas de vestiaires mais nécessiteront quand même de l'entretien et donc un coût financier.

Les élus du prochain mandat auront le choix soit :

- De ne pas construire les vestiaires, alors que 2 terrains seront rue Strieth
- De construire les vestiaires, ces derniers seront livrés au mieux en 2024

Evolutions possibles : augmentation des coûts, baisse des subventions, augmentation des taux d'intérêts,

Le projet d'urbanisme rue de l'Eau est retardé d'autant.

c. Engager les vestiaires et les terrains maintenant

Points forts :

Répond aux besoins du foot avec une livraison de l'ensemble de l'équipement au 1^{er} trimestre 2021.

Le projet urbanistique rue de l'Eau pourra se faire dans la foulée.

Le niveau des taux d'intérêts est très bas.

Projet cohérent et assumé qui ne reporte pas la décision sur les élus du mandat suivant.

L'engagement financier est limité et selon la prospective ne met pas la commune en difficulté.

Le nombre de demandes de subventions en 2019 (DETR) sera peut-être plus limité et donc plus favorable pour la commune.

Points faibles

Un engagement financier de la commune.

Les travaux seront achevés dans la prochaine mandature.

Le maire invite au débat et pose la première question :

Qui est d'accord pour que la commune ne s'engage pas dans la réalisation de la salle multi sports dans ce mandat ?

20 pour, deux abstentions (Jean-Marc PFRIMMER, Jean-Marc SUSS)

Germain Wolff précise qu'il s'est posé quatre questions pour pouvoir prendre une décision, à savoir :

- Est-ce que ces nouvelles installations sont nécessaires ? OUI
Vu le nombre d'équipes qui évoluent ne disposant que de deux vestiaires, et
Vu la mixité des équipes à la rentrée prochaine
- Y a-t-il urgence ? OUI
Vu l'état du bâtiment et notamment de la dalle
- La commune a-t-elle la capacité financière ? OUI
Vu la conclusion de la prospective de la trésorière : situation saine et possibilité d'un nouveau prêt dès fin 2021
- La motivation des bénévoles (70 sur les 7 manifestations dans l'année ainsi qu'avec les écoles) si les conditions actuelles devaient encore durer 6 ans voire plus, serait remise en cause et donc la survie de l'association et donc oui il y a urgence

Jean-Marc PFRIMMER précise :

- Il est d'accord qu'il y a urgence. Par contre, émet des réserves quant à la prospective qui a été présentée et qui prend comme hypothèse une évolution des recettes de 5,6 % /an soit 86.000 € et aimerait connaître leurs origines.
Selon lui il aurait fallu faire une prospective à budget constant et intégrer les nouveaux projets en trouvant les recettes correspondantes.
Par ailleurs, les projets concernant l'ancienne école rue de Brumath, le lotissement, la zone d'activité ne sont pas suffisamment avancés pour avoir une visibilité.
Pour la nouvelle maison de l'enfance, il y a encore des incertitudes quant aux recettes attendues.
Pour finir, il précise qu'à ce jour il n'a pas suffisamment d'éléments pour prendre une décision et propose de reporter la décision à fin 2019.

Jean-Claude KREBS précise :

- La prospective a été réalisée par la perceptrice, une personne du métier et neutre par rapport à la commune et qu'il prend en compte les conclusions émises.
- Il ne veut pas attendre fin 2019 pour prendre une décision sur ce dossier.

Jean-Marie KALLENBACH précise :

- Il est du même avis que Jean-Marc PFRIMMER.

Jean-Claude GOTTRI précise :

- Il y a actuellement encore trop d'incertitudes : le PLU n'est pas encore approuvé et on ne sait pas quand il le sera,
- L'ouverture des plis pour la maison de l'enfance n'a pas encore eu lieu.
- Il y a encore d'autres travaux à faire qui peuvent devenir urgent par exemple le chauffage au Millenium, le presbytère protestant, l'aménagement de la grande salle de la mairie quand elle sera libérée,
- Trouve qu'il est trop prématuré pour prendre une décision aujourd'hui pour les installations sportives, vu que les travaux de la maison de l'enfance n'ont pas encore commencé et que l'on ne connaît pas encore le montant total des subventions.

Brigitte STEINMETZ précise :

- Depuis plusieurs années les problèmes soulevés par les associations sont sur la table que se soit pour les installations ou pour les frais de fonctionnement. Force est de constater que depuis de nombreuses années, rien n'a été fait pour les associations.

Petit à petit des décisions sont prises :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune prend en charge les frais de fonctionnement.
- L'étude de faisabilité pour de nouvelles installations a été réalisée
- Une prospective financière a été présentée
- Elle est étonnée de la grande opposition de certain
- Elle est d'avis de prendre ses responsabilités et d'être courageux
- Que ce n'est pas les échéances électorales mais les besoins de la commune qui déterminent les projets et leurs réalisations
- Aujourd'hui, il ne fallait pas être frileux mais engager maintenant les installations du foot et faire la salle multi sport après

François DISS précise :

- Pour lui il y a trop d'incertitudes

Angèle GELDREICH précise :

- On peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein
- L'échéance n'est pas le mandat mais les besoins de la commune
- Elle ne voudrait pas que la commune se retrouve avec le couteau sous la gorge comme pour la maison de l'enfance (problème de sécurité)
- Financièrement la commune peut le faire
- Administrativement, selon la réponse obtenue, c'est faisable puisque la NME et le projet seraient dans des phases décalées,
- Que pour les taxes locales, le gouvernement ne pouvait pas supprimer la compensation du jour au lendemain
- Qu'après analyse, l'hypothèse b n'est pas cohérente

Bruno DEBUS précise :

- Il trouve qu'il y a une précipitation et que ce sont deux projets très importants qu'on veut encore réaliser ou mettre en œuvre avant la fin du mandat
- Il juge la prospective trop optimiste, vu qu'elle prend comme hypothèses d'évolution des recettes qui augmentent plus (+5,6%) que les dépenses (+4,3%)
- Est partagé pour le vote car est un sportif et comprend les besoins, mais financièrement n'est pas convaincu
- Devrait d'abord régler les autres problèmes comme le bâtiment rue de Brumath et ne pas s'engager pour les élus du prochain mandat

Micheline BLANCK précise :

- Elle s'était questionnée sur le fait que le projet soit sur deux mandats
- Que la réalisation des installations sportives n'était pas un objectif de départ, uniquement l'étude de faisabilité, mais que cette dernière avait révélé des urgences pour le football
- Elle fait confiance à Mme REITZ et valide la prospective établie par cette dernière qui relève une gestion saine jusqu'à aujourd'hui et qu'il est possible de faire un nouvel investissement.
- Elle fait confiance à l'équipe pour que cette gestion saine se poursuive
- Elle est pour lancer la réalisation des installations pour le football maintenant

Sandrine Lux précise :

- Elle partage les observations de Micheline
- Que le FCW est un pilier à Weitbruch pour la vie associative et pour nos jeunes, et qu'il est inconcevable de ne pas réaliser les investissements car cela pourrait causer sa perte.
- Que la nécessité de nouvelles installations est un constat

- Que les grandes entreprises dans le privé prennent également des risques, le risque zéro n'existe pas

Laure BIENFAIT précise :

- Elle rejoint les observations de Brigitte, Angèle et Micheline
- Qu'elle fait confiance à Mme REITZ et prend acte de la prospective qu'elle a réalisé
- Qu'elle est pour prendre un risque car risque il y a toujours
- Qu'il en va de l'avenir de la jeunesse de Weitbruch

Jean-Claude KREBS précise :

- La commune a déjà perdu du temps pour les installations sportives et il faudrait encore une fois attendre 6 ans au minimum !!!!
- Financièrement, la commune peut le faire
- Est pour prendre le risque
- N'est pas d'avis de reporter la décision à 2019
- Il est pour faire le projet car la motivation des bénévoles est en jeux
- Pour la Gallia, les investissements minimums de mise aux normes ont aussi été fait
- Ce n'est pas une précipitation car les besoins sont bien là.

Audrey GASSET demande :

- Est-ce que le projet va « couler » la commune ?

Plusieurs voix se sont élevées et notamment le maire qui précise que non.

Germain WOLFF quitte la salle avant le vote

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

par 12 voix pour, 9 abstentions (Bruno DEBUS, Jean-Marie KALLENBACH, Damien HENRION, Jean-Claude GOTTRI, Christa METZ, Jean-Marc SUSS, Jean-Marc PFRIMMER, Véronique KOST, François DISS)

- **DE LANCER** le dossier pour la réalisation des installations sportives pour le football dans l'espace Strieth selon le scénario n° 5 de l'étude de faisabilité, à savoir :
 - La construction de vestiaires avec club house
 - La création d'un terrain de football
 - La mise aux normes du terrain existant
 - La création d'un parking qui sera mutualisé avec la future salle multi sports
- **DE CHARGER** le maire d'entreprendre les démarches nécessaires et de signer tous les documents correspondants.

5. Informations et questions diverses

Informations :

Invitation à tous les conseillers municipaux au culte de reconnaissance et d'action de grâce à l'occasion du départ à la retraite du Pasteur Jean-Pierre SIEFER le 2 septembre 2018 à 15h à l'église protestante.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2018
10 et 24 juillet à 19h30 : commission communication Lundi 23 juillet à 14h00 : commission d'appel d'offre	Les jeudis : 12 juillet 13 septembre 25 octobre Le vendredi 14 décembre

Le maire clôt la séance à 22h50

Lu et approuvé :



Le Maire,

Fernand HELMER